

Fillette enceinte en Argentine : deux vies sauvées !

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 19 janvier 2012

La maman de la fillette argentine de près de douze ans enceinte de quelque 12 semaines a finalement renoncé à demander l'avortement devant la justice. Des « sources bien informées » citées par un quotidien provincial, [El Entre Rios](#), assurent qu'elle s'est rendue aujourd'hui en milieu de matinée devant les tribunaux de la ville de Concordia pour retirer sa demande.

Ce qui l'a fait changer d'avis ? La mobilisation de proches autour de cette famille très pauvre... Ils ont apporté une aide à la famille et même proposé un travail au père du bébé, un jeune de 17 ans que l'on ne présente plus comme un violeur ; il serait désireux d'élever son enfant avec la mère de celui-ci et de prendre ainsi ses responsabilités.

Le grand-père de la fillette, interrogé par la presse, a fini par consentir à parler et il a expliqué que la famille était sous le coup de la douleur de la perte d'un grand fils mort il y a huit mois : l'enfant attendu apportera de « l'air neuf », a-t-il souligné, ajoutant que la grossesse en était déjà à plus de 10 semaines et qu'à son avis la jeune fille était en mesure, physiquement et psychologiquement, d'être mère.

Voilà donc la nouvelle petite vie présentée comme une réalité et comme une espérance.

Mais gageons que les partisans de l'avortement s'en offusqueront.

On peut déjà s'interroger sur les pressions qui ont pu s'exercer sur la mère de la fillette au moment même où elle apprenait la grossesse à l'hôpital de Concordia où elle venait de la conduire, pour qu'elle réclame le « droit » à un avortement dépenalisé possible en cas de viol ou de danger pour la santé de la mère en droit argentin.

Alors même que l'existence du viol n'était pas clairement établi et que l'équipe médicale chargée de la fillette estimaient l'avortement dangereux pour elle, vu l'avancement de la grossesse, le ministre de la Santé d'Entre Rios, Hugo Cettour, s'opposait à ce qu'un avortement soit pratiqué (comme je le racontais [ici](#)).

Mais rapidement, des organismes connus comme promoteurs de l'avortement, comme [INADI](#), affirmaient qu'il ne fallait pas s'en remettre à la justice puisque l'excuse de dépenalisation permettait de passer à l'acte. Son porte-parole Pedro Mouratian, citant abusivement la Convention internationale des droits de l'enfant, et invoquant le danger pour la santé « psychophysique de la jeune fille », a même déclaré qu'il fallait pratiquer l'avortement « sans délai ».

La famille de la fillette coupe l'herbe sous le pied à ces activistes.

Et il y a des journalistes qui ne comprennent pas. Celui qui est allé enquêter à General Campos, village de 3.000 âmes, ou cette famille vit dans l'une des maisons les plus « humbles » de son quartier, raconte qu'elle est bien pauvre, nombreuse, habituée à s'entasser dans un espace très restreint : « C'est comme s'ils ne comprenaient pas ce que signifie être mère à un âge aussi précoce. »

Le problème, c'est que la fillette n'a plus le choix : mère, elle l'est déjà.

Le problème, c'est que le journaliste parle comme s'il ne comprenait pas ce que c'est de faire donner la mort à son propre enfant, qu'on ait onze ans ou quarante.

Un avocat pénaliste argentin, Martin Jauregui, a souligné que si le délit des relations qui ont eu lieu avec cette fillette de moins de douze ans est grave, cela n'empêche pas de tenter de remédier à la situation en donnant la priorité à la vie, qui constitue d'ailleurs la norme supérieure sur le plan hiérarchique, l'avortement n'étant envisageable que s'il n'existe aucun autre moyen d'écartier un danger grave pour la mère.

Il ne reste plus qu'à attendre les réactions indignées des organisations féministes...

© leblogdejeannesmits.

[Réseau Riposte catholique](#)